Saint-Bruno
DE-MONTARVILLE

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

Adopté à la séance extraordinaire du 6 juillet 2021 du conseil municipal

Selon l'article 473.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes.

Ce programme doit être divisé en phases annuelles. Il doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité.

Le programme triennal d'immobilisations (PTI) doit être adopté lors d'une séance extraordinaire devant être précédée d'un avis public au moins huit jours avant la séance, ce qui a été fait le 23 juin 2021.

Selon l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, le programme triennal adopté, ou un document explicatif de celui-ci, doit aussi être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter que le programme triennal, ou le document explicatif, est publié dans un bulletin d'information diffusé sur le territoire de la municipalité.

Ainsi a-t-il été décidé de publier dans le journal *Les Versants* le document explicatif relatif au Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024, et ce, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, ch. C-19).

Le programme triennal d'immobilisations (PTI) vise les objectifs suivants :

- fournir un outil de planification des investissements compte tenu des priorités de développement et des ressources financières disponibles;
- permettre d'évaluer l'incidence financière des projets sur les budgets annuels;
- permettre d'élaborer un calendrier de réalisation des règlements d'emprunts tout en aidant à connaître les besoins de financement.

Le but premier d'un PTI est de dresser un inventaire des projets à réaliser et de les planifier dans le temps, en fonction des besoins de la communauté et de la capacité de payer des contribuables. Il s'agit de projets qui pourraient ou non voir le jour, selon les contraintes rattachées à chacun d'eux. Ce sont donc des intentions et non un engagement ferme à les concrétiser à l'intérieur des délais envisagés.

Pour la période 2022 à 2024, les investissements anticipés totalisent près de 133 millions de dollars et ils sont répartis comme suit :

CATÉGORIES	ANNÉE 2022	ANNÉE 2023	ANNÉE 2024	TOTAL
Pérennité des infrastructures municipales	13 343 000 $	14 540 000 $	9 142 000 $	37 025 000 $
Croissance et amélioration	13 158 000 $	17 885 000 $	2 820 000 $	33 863 000 $
Développement économique	14 770 000 $	390 000 $	6 200 000 $	21 360 000 $
Qualité de vie	3 004 000 $	12 383 500 $	25 362 500 $	40 750 000 $
TOTAL	**44 275 000 $**	**45 198 500 $**	**43 524 500 $**	**132 998 000 $**

Il est prévu que ces investissements seront financés de la façon suivante :

MODES DE FINANCEMENT	ANNÉE 2022	ANNÉE 2023	ANNÉE 2024	TOTAL
Emprunts à l'ensemble	18 912 800 $	26 221 000 $	35 337 000 $	80 470 800 $
Emprunts au secteur	14 600 000 $	1 200 000 $	- $	15 800 000 $
Emprunts tiers (Gouv. du Québec)	489 000 $	4 531 000 $	363 000 $	5 383 000 $
Subventions fédérales	1 141 000 $	2 989 000 $	847 000 $	4 977 000 $
Autres sources de financement :				
Excédent accumulé affecté	8 080 000 $	9 552 500 $	6 327 500 $	23 960 000 $
Excédent accumulé non affecté	175 000 $	- $	- $	175 000 $
Revenus de taxation	25 000 $	- $	- $	25 000 $
Fonds de roulement	775 000 $	705 000 $	650 000 $	2 130 000 $
Soldes disponibles emprunts	77 200 $	- $	- $	77 200$
Sous-total autres sources de financement	9 132 200 $	10 257 500 $	6 977 500 $	26 367 200 $
TOTAL	**44 275 000 $**	**45 198 500 $**	**43 524 500 $**	**132 998 000 $**

La liste complète des 55 projets prévus au PTI 2022-2023-2024 est disponible au stbruno.ca, menu « Ville », onglet « Finances ». Voici ci-dessous un aperçu des dix principaux d'entre eux et des périodes fixées pour la réalisation des projets :

1. Construction du complexe aquatique et récréatif (2023-2024) — 22 550 000 $
2. Égout collecteur au sud de la 116 (2022-2023) — 15 600 000 $
3. Programme de réfection d'aqueduc et de chaussée (PRAC) (2022-2023-2024) — 14 000 000 $
4. Prolongement de la rue Jean-Talon (2022) — 10 000 000 $
5. Reconstruction des infrastructures des rues Wolfe, Murray et Montcalm (2022-2023) — 6 900 000 $
6. Patinoire couverte et réfrigérée au parc Marie-Victorin (2022-2023-2024) — 6 790 000 $
7. Réfection de la rue Sagard (2022-2023-2024) — 6 760 000 $
8. Reconstruction du Grand Boulevard Est, incluant les conduites de stockage (2023) — 5 700 000 $
9. Piste cyclable – Montée Sabourin (2022-2023) — 5 600 000 $
10. Prolongement des infrastructures de la rue René-Descartes (2022) — 4 600 000 $

Ces dix projets totalisent 98.5 millions de dollars, ce qui représente 74 % des investissements prévus au cours des trois années à venir.